

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2021

Le trois septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Murielle HERVIER, 1^{ère} Adjointe au Maire

Date convocation : 25 août 2021

Etaient présents : Mme HERVIER Murielle, M. GUILLE DES BUTTES Jean-Luc, Mme MAHARAUX Sylviane, Mme LEMARIE Pascale, M. VICTOR Christophe, Mme BAUCHER Sandrine, M. AYMA Yucel, Mme BOURGINE Delphine, M. BONHOMME Jérémy, Mme BOYER Isabelle, M. JAQUINOD Marc, Mme CAMY Nadine, M. MANUGUERRA Serge, Mme DUBOIS Emilie, M. MEERSCHAUT Johann, M. RAIMBERT Alain.

Absents excusés : M. MAIGNAN Michel (pouvoir à Mme HERVIER), M. Marc AVENARD (pouvoir à M. VICTOR) et Mme FOURNIER Maryvonne (pouvoir à M. MANUGUERRA)

M. Johann MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 est adopté à la majorité. Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.



AFFAIRES GENERALES

● Organisation de la bibliothèque

Pour des raisons protocolaires, il a été nécessaire de revoir l'organisation de la bibliothèque. Une permanence sera assurée toutes les 3 semaines. Madame GRUYTERS va mener un projet de réorganisation des salles : disposition des meubles, modification d'éclairage afin que la bibliothèque soit un lieu convivial pour tous.

AFFAIRES FINANCIERES

● Transfert des biens de l'AIL

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la dissolution de l'A.I.L. du fait de l'absence de candidat(e)s pour constituer un nouveau Bureau suite au décès de son Président. Conformément aux statuts de cette association, les actifs financiers sont transférés à la commune.

Les excédents financiers s'élèvent à la somme de 9.992,24 € (banque Crédit Agricole). Après débat, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour le transfert des excédents financiers au profit de la commune.

● Redevance pour occupation du domaine public – Gédia

Madame HERVIER, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente :

● l'entreprise Gédia de Dreux est redevable à la Commune de Luray d'une somme de 495,39 € au titre de la redevance 2020 pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz (*longueur 8288 m*).
Accord unanime du Conseil pour appel à versement.

● Subvention exceptionnelle C.L.A.P

Madame HERVIER, 1^{ère} Adjointe au Maire propose de verser à l'association luraysienne CLAP, une subvention exceptionnelle de 132,80 € correspondant à la participation financière pour l'organisation du 14 juillet 2021.
Accord unanime du Conseil.

● Indemnités d'études des enseignants

La Commune de Luray organise un service d'études destiné aux enfants scolarisés dans son école élémentaire du CP au CM2, habitant ou non la commune.

Ce service d'études est assuré par des enseignantes pendant la période scolaire de 17h00 à 18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Il est facultatif et payant.

Cette activité est exercée par des enseignantes fonctionnaires de l'Education Nationale. Les personnels enseignants peuvent être rétribués par la collectivité dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité d'intérêt général auprès d'une personne publique.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique précise les taux maximums de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, taux différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressées dans leur emploi principal.

Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire est soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1 % solidarité et RAFP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer à compter de septembre 2021, les taux de rémunération suivants :

Grade	Heures d'enseignement dirigé		Heures d'étude surveillée	
	Taux maximum	Taux retenu	Taux maximum	Taux retenu
Professeur des écoles de classe normale	24,82	23	22,34	22,34
Professeur des écoles hors classe	27,30	25	24,57	23

Accord unanime du Conseil.

AFFAIRES SCOLAIRES

● Point sur la rentrée scolaire 2021/2022

Cette année, 41 enfants sont inscrits en activité du matin, 63 enfants en activités du soir et 31 enfants à l'étude. En moyenne 170 enfants inscrits. Du fait qu'il n'y a plus que 2 entrées, il a fallu attendre la prérentrée des professeurs des écoles pour définir les nouveaux horaires, ce qui a entraîné un retard pour l'affichage des horaires de rentrée pour les élèves.

● Travaux école

- Rue du Pressoir : les barrières mobiles vont être remplacées par des barrières fixes. Ces dernières seront installées d'ici octobre.
- Une commande de six poubelles a été effectuée afin d'être installées dans la cour.
- Merci à l'ALPEL d'avoir donné leur tableau pour permettre des affichages rue du Pressoir.
- Changement prévu des robinets à l'école.
- Concernant le parcours vélo, l'entreprise Viaroute a refait le marquage mi-août.
- Les travaux pour le changement du portail rue de l'ancienne mairie seront inscrits au prochain budget.
- Demande d'un passage piéton au niveau de l'entrée de l'école rue du pressoir : à voir avec Mme Honneur.
- Sirène incendie : une modification sera faite afin qu'elle soit audible dans l'école.
- Demande de protection d'une plaque en fer rue du Pressoir.
- Demande de devis pour des panneaux routiers et des projecteurs pour visionnage d'images de sécurité.

URBANISME

● Exercice du Droit de Prémption Urbain

Après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AA 346, AC 235, AC 213, AB 206 et AB 272, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

COMMUNICATION

● Signalétique et aménagement du hall d'accueil

Suite au nouvel aménagement de la Mairie, la Commune envisage d'installer diverses signalétiques à destination des administrés (indication Entrée/Sortie, masque obligatoire, vigipirate...). La hauteur de la table va être modifiée et le hall sera entièrement réaménagé.

● Abonnement application multiplan

- Grâce à une application téléchargeable, les administrés auront la possibilité de recevoir toutes les informations concernant la Commune. Montant pris en charge par la Commune : 25 €/mois.
Accord à l'unanimité du Conseil.
- Retour positif des administrés suite à l'installation de plusieurs pots de fleurs.
Voir pour des systèmes d'arrosage et de maintien d'humidité dans nos jardinières, revoir nos plantes plus adaptées à un climat plus sec. Se renseigner auprès des communes voisines sur ce qui peut être fait.
- Commission annonceurs le 7 Septembre pour la constitution du prochain bulletin municipal.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

⇒ Madame HERVIER :

- Enquête publique SEVESO à compter du 28 septembre. La Mairie prévoit de se positionner lors d'un conseil extraordinaire.

- Il est rappelé que chacun doit nettoyer devant son domicile.
- Monsieur THONNEL ayant obtenu sa mutation, les employés communaux sont donc au nombre de 3. Des missions ponctuelles pour les aider pourront être envisagées.
- Des jeux ont été commandés pour le city parc, ils seront installés au printemps.

⇒ Madame MAHARAUX :

- Escape Game : retour sur le report de l'escape game. La décision a dû être prise suite aux contraintes d'organisation liées au pass sanitaire. Il est confirmé que l'on règlera la somme correspondant au travail d'étude menée jusque-là, et une réunion sera planifiée.
- Bourse à vélo fin Octobre.
- Une réunion sur la reprise des associations va avoir lieu.

⇒ Monsieur MANUGUERRA

- Une formation pour l'utilisation du city parc est prévue auprès des professeurs des écoles. Un défibrillateur va y être installé.
- Une formation est prévue avec le personnel municipal et le conseil pour l'utilisation des défibrillateurs.

Monsieur GUILLE DES BUTTES

- Rencontre avec le personnel de l'école suite à ce qui a été voté lors du dernier conseil.
- Réunion intéressante à Bonneval sur l'information de la radicalisation violente.

Monsieur BONHOMME

- Accompagnant pour la piscine et la voile.

Madame BOYER

- Commissions des affaires sociales sur les colis de Noël semaine prochaine.
- Demander pour les personnes seules de laisser un numéro de personne à joindre en cas de problème.

Monsieur RAIMBERT

- Bon retour sur le city parc.

Madame LEMARIE

- Problème avec le lave-vaisselle de la kitchenette à l'Espace Clairét.

Monsieur VICTOR

- Problème de sécurité lié aux véhicules :
 - ❖ Parking n'importe où.
 - ❖ Vitesse >30km/h.
 - ❖ Trotinette électrique pour des enfants <12ans.
 - ❖ Roue arrière en vélo et moto.
 - ❖ Insécurité devant le bar.

La séance est levée à 22 h 00.